

Délibération n°2026-04-064

Date de convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Désignation de représentants de la CCPL au sein du Syndicat Mixte de Coopération Territoriale Mégalis Bretagne

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. PINSON CHAGNIOT Estéban, conseillers communautaires
M. OGER Thibaut, suppléant de M. MOAL Pierre-Yves, conseiller communautaire

Ont donné procuration

Mme TORRES Sonia à M. BILLON Henri
M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth
M. ROPERT Benjamin à Mme AUFFRET Eliane

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PERON Morgane

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne a pour objet de rassembler les collectivités bretonnes au service d'un projet d'aménagement numérique du territoire et du développement de services numériques. Le Syndicat est constitué en vue de l'exercice de compétences générales dont l'adhésion est obligatoire et d'autres facultatives dont l'adhésion est laissée au libre choix des collectivités.

Le Syndicat dispose :

- de compétences générales :

- maîtrise d'ouvrage du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD),
- favoriser le développement de l'administration électronique en proposant une offre de services mutualisée et de fournitures annexes associées.

- d'une compétence facultative qui consiste à assurer, en lieu et place des membres qui en font la demande, le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques prévu à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de 5 collèges :

- le collège Région,
- le collège des Départements,
- le collège des EPCI de plus de 50 000 habitants,
- le collège des EPCI entre 20 000 et 50 000 habitants,
- le collège des EPCI de moins de 20 000 habitants.

Le collège des EPCI entre 20 000 et 50 000 habitants, dont fait partie la CCPL, prévoit la désignation d'un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant par EPCI.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de cette instance, conformément aux statuts du Syndicat Mixte de Coopération Territoriale Mégalis Bretagne.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.**
- **Procède à la désignation d'un représentant titulaire au sein du Syndicat Mixte de Coopération Territoriale Mégalis Bretagne :**
 - **M. GAUNEZ Romain**
- **Procède à la désignation d'un représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte de Coopération Territoriale Mégalis Bretagne :**
 - **M. MIOSSEC Gilbert**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 22 avril 2026.

La Secrétaire de séance,
Morgane PERON.



Le Président,
Henri BILLON.

